

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 26 mars 2019

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

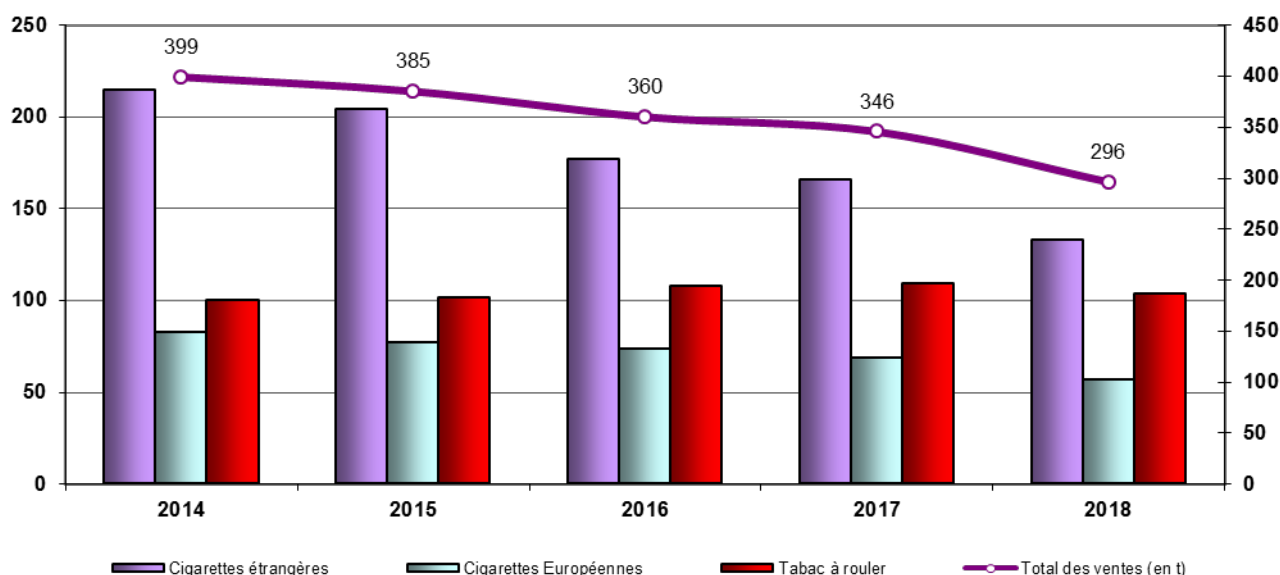
La consommation de tabac poursuit sa baisse

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a validé le rapport de gestion 2018 du service de la régie locale des tabacs. Ce rapport indique notamment une consommation de tabac en baisse.

Service de la direction des Services fiscaux, la régie locale des tabacs gère, pour le compte de la Nouvelle-Calédonie, le monopole de l'importation et de la vente en gros du tabac en Nouvelle-Calédonie.

Les achats sont effectués principalement à Fidji, en Asie et en Europe et sont revendus aux professionnels dans les locaux du service situé rue du Commandant Babo, à Nouville.

Évolution des ventes de tabac en Nouvelle-Calédonie (en tonnes)



Les principales données du rapport de l'activité de la régie des tabacs montrent une baisse des ventes de tabac en Nouvelle-Calédonie depuis 2014.

Le total des ventes est passé de 399 tonnes en 2014, à 296 tonnes en 2018. Il a chuté de 14 % entre 2017 et 2018.

Les augmentations de prix successives décidées depuis 2009 ont eu un impact significatif sur la consommation.

Évolution des prix du tabac en francs suite aux augmentations décidées depuis 2009										
	Mars 2008	Déc. 2009	Janv. 2011	Nov. 2011	Oct. 2014	Sept. 2015	Juin 2016	Avril 2017	Janv. 2018	Oct. 2018
Paquet de 35 g de tabac à rouler	550	705	825	935	975	1 265	1 290	1 305	1 830	2 210
Paquet de 25 cigarettes	725	860	950	950	1 000	1 300	1 325	1 340	1 615	1 950

La mise en œuvre de la TGC à taux plein le 1^{er} octobre 2018 a entraîné une augmentation des prix de 21 %.

Entre février 2018 et février 2019, les ventes de tabac ont reculé de 6,20 % en moyenne : -1,47 % pour les cigarettes européennes et -17,62 % pour les autres cigarettes ; malgré une augmentation de 6,88 % pour le tabac à rouler et de 12,39 % pour les cigares.

En 2018, la vente de tabac a généré un chiffre d'affaires d'un peu plus de 15 milliards de francs, dont 7,9 milliards de francs de revenus affectés au budget de la Nouvelle-Calédonie et 7,1 milliards de francs au titre de la TAT3S (taxe sur les alcools et les tabacs en faveur du secteur sanitaire et social) affectée à l'Agence sanitaire et sociale.

Où vont les taxes prélevées sur les paquets de cigarettes

